

**PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 29 janvier 2015**

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 12 représentés : -

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. METTER Joseph, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, Mme SIMON Frédérique, M. ROCHE Nicolas, M. SIMON Edmond M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique.

Absents excusés : Mme DONATI Sabine, M. KLEINCLAUS Marcel et Mme MISSBURGER Coralie.

2015 – 01 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

2015 – 02 : Espace CONCORDIA

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'actualiser les conditions d'utilisation de la salle Concordia, notamment pour permettre à l'harmonie Concordia composée d'environ 70 membres l'utilisation de la grande salle, certains vendredis soirs, pendant l'année. Il propose également de modifier la convention de location, pour permettre aux associations locales et à l'ensemble des habitants de notre commune de profiter d'une manière plus régulière de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de louer la salle aux seuls habitants de notre commune, à leur famille ou connaissance habitant une autre localité, ainsi qu'aux jeunes de notre commune, sous la responsabilité d'un adulte.
- fixe les nouveaux tarifs de location applicables pour l'année 2016 de la manière suivante :
Grande salle : pour les locaux : 300 € au lieu de 290 €, pour les non locaux : 400 € au lieu de 370 €
Petite salle : pour les locaux : 150 € au lieu de 145 €, pour les non locaux : 200 € au lieu de 185 €
- décide de rajouter un article dans la convention relatif à la facturation des ordures non enlevées, en fixant un montant forfaitaire de 150 €.

2015 – 03 : Orientations budgétaires 2015 et prévisions d'investissements 2016

Bien que non obligatoire dans les communes comprenant moins de 3500 habitants, le maire présente les orientations budgétaires 2015, en vue de la préparation de la séance budgétaire de mars prochain.

Il signale aux conseillers que les grandes orientations du budget 2015 peuvent être résumées de la manière suivante :

- Baisse prévisionnelle des recettes de fonctionnement
- Volonté politique de ne pas augmenter les taux des taxes communales en 2015
- Projet d'investissement 2015 important : la rénovation et l'isolation extérieure de nos écoles

Il rappelle que l'endettement de notre commune au 01/01/2015 s'élève à 553 613,69 € et que les deux emprunts réalisés en 2000 pour un montant de 500 000 € seront totalement remboursés fin 2015, dégageant ainsi à compter de 2016 une capacité d'investissement ou de remboursement complémentaire de 47 000 €.

Il détaille l'ensemble des prévisions d'investissement 2015, ainsi que les autres projets inscrits dans le contrat de territoire pour les années 2016 et au-delà.

Le **Conseil Municipal**, prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2015, et des prévisions d'investissement futures.

2015 - 04 : Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal . Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

- Vu la délibération relative à la prescription de la révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme du 15/11/2010 ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-9 ;
- Vu les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et notamment le projet de PADD ;

Avant de présenter les enjeux et les orientations générales du PADD, Monsieur le Maire souhaite donner quelques éléments de repères.

Il rappelle que les premiers objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal visent à :

Mise en compatibilité du PLU avec le SCOTAN :

- Elaborer le PLU intercommunal sur les 7 communes concernées, en veillant à la mise en compatibilité avec les orientations du SCOTAN, notamment au niveau des droits et obligations des communes dans l'armature urbaine, de l'économie du foncier, de la densité et de la mixité dans l'habitat, des orientations concernant les déplacements et transport collectifs, l'environnement et le développement économique.

Extensions urbaines et habitat :

- Tendre vers un développement démographique mesuré et maîtrisé à l'échelle de chaque commune.
- Permettre le développement de l'habitat pour répondre aux besoins en logement des habitants, tout en maîtrisant la pression foncière et l'étalement urbain résultant de la position stratégique et de l'accessibilité du territoire depuis les bassins d'emploi de Brumath-Haguenu-Pfaffenhoffen.
- Encourager le renouvellement urbain et la mixité des fonctions dans le tissu bâti existant pour l'habitat, l'artisanat sans nuisances, les services et commerces de proximité, notamment à Schweighouse-sur-Moder.
- Organiser davantage le développement urbain, dans le respect d'un urbanisme durable en réponse aux besoins de mixité fonctionnelle et de mixité du type d'habitat, en recherchant des alternatives dans la gestion des eaux pluviales et dans le développement des énergies renouvelables.
- Dans le cadre du développement urbain de Schweighouse-sur-Moder : préserver et améliorer l'environnement naturel et le cadre de vie, en favorisant notamment la réintroduction de jardins familiaux, en recherchant des alternatives et des optimisations dans les transports et déplacements.

Transports et déplacements :

- Rechercher le développement et l'adaptation des transports collectifs (RITMO, trains), en réponse aux besoins des citoyens et aux nuisances liées au trafic automobile, notamment sur l'axe de la RD919 qui traverse le centre-ville de Schweighouse-sur-Moder et Neubourg.
- Appuyer la définition d'une politique de stationnement au centre-ville de Schweighouse-sur-Moder et favoriser la mise en œuvre du covoiturage.
- Favoriser le développement de cheminements piétons et cyclistes dans le tissu existant et notamment pour les nouveaux quartiers. Etudier les opportunités de cheminements piétons-cycles à l'échelle intercommunale et vers les territoires périphériques.
- Etudier les alternatives à l'utilisation de la voiture personnelle pour les communes rurales.

Espaces naturels, agricoles et forestiers :

- Prendre en compte les risques liés à l'érosion des sols, aux coulées d'eau boueuse, aux zones inondables.
- Protéger et mettre en valeur la biodiversité, en travaillant sur les questions de renaturation de valorisation des secteurs à grande sensibilité écologique. Préserver les espaces forestiers, dans le respect des composantes environnementales du territoire (Natura 2000, trame verte...), notamment sur la commune de Schweighouse-sur-Moder.
- Préserver le cadre de vie des communes rurales et mettre en valeur l'environnement (cours d'eau, paysages, corridors naturels) qui participe à ce cadre de vie villageois.

Développement économique :

- Répondre, à l'échelle de chaque commune, aux besoins des implantations artisanales ou commerciales de proximité, dans le tissu existant ou dans les zones de développement, et ce, dans une logique de mixité fonctionnelle.
- A Schweighouse-sur-Moder, maîtriser le développement des zones d'activités en privilégiant la densification dans les zones équipées et le réinvestissement des friches existantes. Favoriser également le maintien des équipements commerciaux.
- Favoriser le développement des communications numériques haut débit au niveau des communes de Huttendorf et d'Uhlwiller.

Equipements publics et projets communaux :

- Permettre le développement de nouveaux équipements publics de sport et de loisirs.
- Favoriser la définition d'une politique foncière répondant aux besoins des projets des communes du SIVOM.

Monsieur le Maire rappelle que c'est au regard du PADD que les autres pièces du plan local d'urbanisme intercommunal vont être élaborées, c'est pourquoi, il est important que ce document soit partagé et débattu avec l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente les orientations générales du projet de PADD

Le Conseil municipal prend acte des orientations générales du PADD et en débat.

Les échanges portent sur :

- La localisation des futures zones d'extension à DAUENDORF. Monsieur le Maire répond qu'il est envisagé de finaliser l'extension au sud-est du village pour assurer sa connexion avec le reste du village.
- La valorisation des transports en commun sur le territoire du SIVOM. Les conseillers estiment que des efforts restent à faire dans ce domaine dans les communes autres que SCHWEIGHOUSE.
- Le projet global d'aménagement et de développement durables, document jugé intéressant par l'ensemble des conseillers pour une bonne compréhension de notre territoire.

Délibérations rendues exécutoires
Transmises à la Sous-préfecture le 2 février 2015
Publiées le 2 février 2015
Le Maire :

